



NOTE DE SERVICE N° 201-~~111~~7/SEPMBPE/DGD DU 26 SEP. 2017

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Signatures autorisées.

**Réf : - Courrier DHLGF-CI N°DG/TB/NT/07-17
du 21 juillet 2017.**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément aux dispositions de la correspondance visée en référence, **Messieurs KOUAKOU ARNAUD ANGE-CYRIL** et **ASSEMIEN KOUAO OLIVIER**, dont les spécimens de signatures sont joints en annexe, sont autorisés à représenter la société **DHL Global Forwarding Côte d'Ivoire (Agréé n°00348Q)** auprès de l'Administration des douanes.

Par conséquent, ils ont mandat pour signer tout document douanier et répondre aux convocations au nom et pour le compte de ladite société.

J'invite, en conséquence, tous les services à mettre à jour leurs registres pour tenir compte de cette donne.

PJ : Spécimens de signatures

Le Directeur Général



Col.Maj. DA Pierre A.